



☎ 03-44-02-18-52

mairie.st-martin-le-noeud@wanadoo.fr

République Française

Mairie de SAINT MARTIN LE NŒUD

3 rue de la Mairie
60000 SAINT MARTIN LE NŒUD

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

*Conformément aux dispositions de la loi NOTRe 2015-991 du 7/08/2015
relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales*

Le Compte Administratif rend compte de la gestion de Monsieur le Maire : l'Ordonnateur de la Collectivité.

Ce document de synthèse, qui a la même architecture que le Budget Primitif, rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il constate les résultats comptables de l'exercice.

Si le principe de sincérité budgétaire prévaut. Il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses.

En comparant la réalisation par rapport à la prévision, des chapitres sont concernés par un décalage disproportionné : notamment le 013 puisqu'il est impossible de prévoir le montant des remboursements sur rémunération du personnel et le 77 qui enregistre les produits exceptionnels.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT (Récapitulatif de la présentation générale de la page 5 du compte administratif)

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Au total, 277 508,72€ réalisés pour 333 017€ prévus soit un écart de 55 508,28€ (-16,67 %).

Le chapitre a atteint un niveau proche de 84% cela marque l'ajustement précis des inscriptions budgétaires pour cet exercice avec un suivi au plus près de l'évolution des dépenses.

Certains postes budgétaires ont dépassé cependant leur niveau d'inscription alors que d'autres ont émargé à la baisse voire en équivalence ; mais l'ensemble des mouvements est resté dans l'enveloppe du chapitre.

Le dépassement remarquable de ce chapitre concerne la fourniture de petit équipement (+90,29%) qui intègre le remplacement d'un poste à souder et ses accessoires comme suite à un vol au local technique et la distribution d'un cabas à 9 compartiments à chaque foyer.

Les indemnités au comptable (+41,79%) ou encore les frais de déplacements vers la piscine (+58,45%) comptent exceptionnellement des charges de 2017.

Les autres sous-évaluations sont les suivantes :

- Les combustibles (+18,47%) ; pour l'envolée des prix à la hausse
- fêtes et cérémonies (+23,37%) pour l'animation spécifique lors de la commémoration du 8 mai et l'initialisation d'« une histoire commune ».

Par contre les postes constatés à la baisse portent sur :

- Les carburants (-15,09%) induits par l'immobilisation pendant 6 mois du Jumper pour défaut de clé ;
- Les fournitures administratives (-53,71%) ou encore les frais d'affranchissement par davantage de communication par voie électronique.

Les dépenses scolaires, d'eau, d'énergie-électricité, d'assurances ou de téléphonie notamment se sont stabilisées.

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel émarginent à 234 228,81€ réalisés pour 252 500€ prévus soit un écart de 18 271,19€ (-7,24%) une marge de manœuvre correcte qui laisse toute aisance dans les recrutements.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

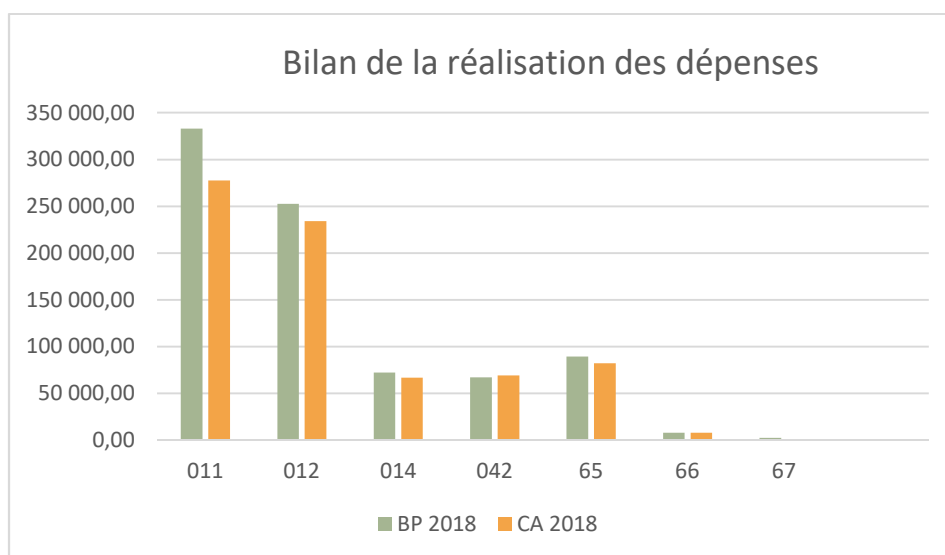
Au total, le chapitre 65, réalise 82 260,99€ globalement stable sur les 89 243€ prévus.

4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Les réalisations liées aux charge de la dette s'établissent conformément aux prévisions à :

56 147,54€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;

7 981,09€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.



L'ensemble de ces données traduit les efforts engagés par la Commune vers une maîtrise de ses coûts de fonctionnement malgré un contexte inflationniste et réglementaire souvent défavorable.

B) LES RECETTES

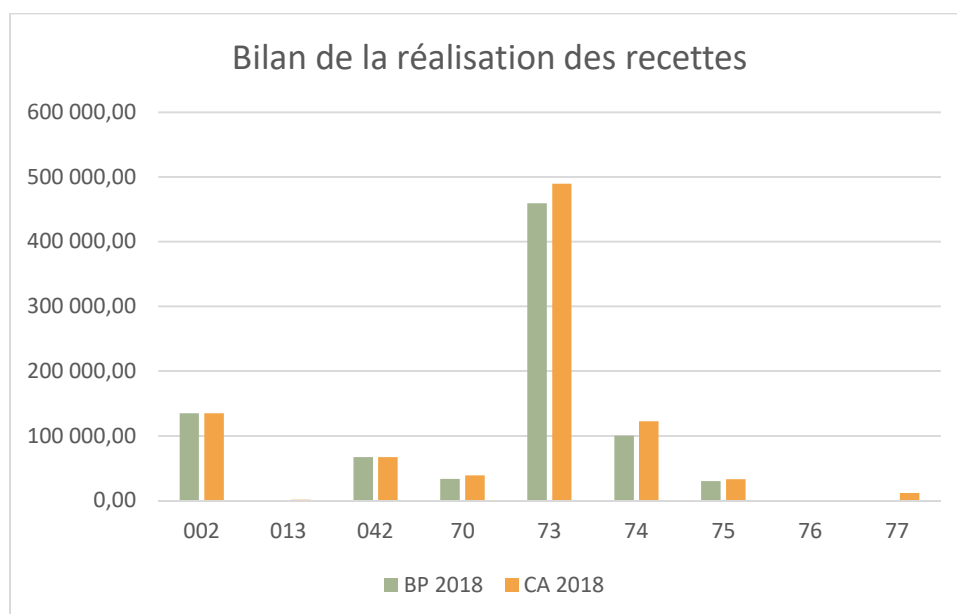
Une comparaison n'est pas opérante : certaines recettes émergeant sur ce chapitre présentent un caractère aléatoire et non reductible (indemnisation des sinistres notamment).

5) La fiscalité (chapitre 73)

Les recettes fiscales ont totalisées 489 635,82€ pour 459 129€ prévus soit un écart de 30 506,82€ (+6,64%).

6) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations n'étaient pas connues à l'établissement du Budget Primitif et raisonnablement estimées à 100 152€ par mesure de précaution dans le contexte drastique. Elles se sont finalement élevées à 122 658,89€ soit un écart de 22 506,89€ (+22,47%).



II) SECTION D'INVESTISSEMENT (Récapitulatif de la présentation générale de la page 6 du compte administratif)

C) LES DEPENSES

L'impact des reports de crédits d'opération en cours sur le volume des dépenses d'investissement a baissé : 34 682€ en 2018 contre 45 824€ en 2017.

Les pages 13 à 15 au compte administratif détaillent les opérations d'investissement.

On relèvera que les prévisions ont été globalement réalisées à hauteur de 59% des ouvertures de crédits.

D) LES RECETTES

En 2018, la section d'investissement a été financée de la manière suivante :

- 13 849,71€ en taxe d'aménagement pour 9 000€ prévus soit un écart de 4 849,71€.
- 66 974,00€ d'amortissement conformément à notre tableau.
- 6 760€ de subventions seulement sur les 63 300€ attendus (report du versement sur travaux de 2019 suite à l'évolution du projet de dortoir).

Il en résulte un déficit d'investissement de clôture couvert par l'excédent de fonctionnement de l'exercice.

Globalement, l'exécution du budget 2018 révèle de bons soldes de gestion.

	2016	2017	2018
recettes de fonctionnement hors art.	995 807.35	822 644.37	896 945.21
-dépenses de fonctionnement hors	653 117.81	680 250.42	730 617.59
= épargne de gestion	342 689.54	142 393.95	166 237.62
-intérêts de la dette	11 159.78	7 681.75	7 981.09
= épargne brute	331 529.76	134 712.20	158 346.53
-remboursement de la dette en	77 328.54	61625.95	56 647.54
= épargne nette	254 201.22	73 086.25	101 698.99

Pour mémoire, le montant dégagé sur le fonctionnement correspond à la capacité d'autofinancement de la Commune qui impacte le virement à la section d'investissement (Chapitre 023) et donc les investissements.

Certifié sincère et véritable sur 4 pages, le 4 avril 2019

Jean-Marie DURIEZ, Maire